



PROJECT MUSE®

Droits et voix - Rights and Voices

V, Fran

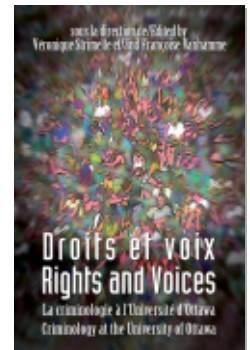
Published by University of Ottawa Press

V and Fran.

Droits et voix - Rights and Voices: La criminologie à l'Université d'Ottawa - Criminology at the University of Ottawa.

University of Ottawa Press, 2010.

Project MUSE.muse.jhu.edu/book/12456.



➔ For additional information about this book
<https://muse.jhu.edu/book/12456>

Conclusion

par

Jacques Laplante¹

Criminologie du passage à l'acte, criminologie de la réaction sociale, criminologie de la « régulation sociale », trois types de criminologie enseignés au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa durant ces 40 dernières années. Moralisatrice, récriminatrice, critique, cette criminologie s'est faite à l'occasion « bavarde », tout autant que le politique, l'institutionnel et le commun des mortels, parce que le crime fait parler.

D'abord, le département connaît une criminologie traditionnelle, héritière des années 1950 et 1960. Celle-ci s'efforce d'expliquer le phénomène criminel en termes de déviance à la norme. On y voit une pathologie, qui a tout de même un sens moral. Le délinquant ne connaîtrait « ni loi ni morale, un produit de l'inconscient », répète-t-on. La source première du problème criminel ne fait pas de doute. Elle se situe dans la personnalité criminelle, et il arrive que le biologique et le social facilitent l'émergence de cette personnalité. Ainsi, médecine, psychiatrie, psychologie, service social contribuent à élaborer un corpus de connaissances bio-psycho-sociales qui guide à la fois la formation universitaire en criminologie et l'intervention auprès des criminels. Le

traitement des criminels en tant que « personnalité criminelle » atteint alors son âge d'or.

Dans les premières années de la décennie 1970-1980, au mal que représente le crime, à la faille que signale la personnalité du criminel, s'impose en partie cette idée d'une faiblesse de certains groupes particuliers chez qui la criminalité se développe. La sociologie, l'anthropologie et leurs études sur le milieu, les sous-cultures, les associations, les fonctions dans la société expliquent le comportement délinquant d'après des causes naturelles et sociales plutôt que selon des causes purement psychologiques. Toujours, on postule l'antériorité du crime par rapport à la norme pénale. La criminologie du passage à l'acte, au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa comme ailleurs, est alors secouée par une autre criminologie dénonçant le phénomène d'exclusion qui frappe, entre autres, le criminel : il s'agit de la criminologie de la réaction sociale. Les catégorisations, les interprétations sélectives, les réactions *ad hoc* deviennent des objets d'étude. La réaction sociale devient la raison particulière du passage à l'acte. Au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa, le malaise est palpable. La majorité des anciens étudiants deviennent en quelque sorte des cibles de la critique et se gardent d'une telle criminologie, de ceux qui l'enseignent et des nouveaux étudiants formés par ces derniers.

La secousse va graduellement s'estomper, et cela, pour deux raisons : d'une part, la criminologie traditionnelle ne veut pas mourir et, d'autre part, naît une criminologie centrée sur l'organisation sociale et ses régulations.

Cette nouvelle criminologie de la régulation sociale ne cherche pas à remettre en cause les failles du criminel ni celles de celui qui le traite ou de celui qui permet cette intervention, mais elle s'interroge sur le processus d'exclusion en tant qu'économie politique. Elle s'attarde à ce processus d'exclusion et à son utilité pour l'État, à ce processus qui signe déjà la gestion des risques d'aujourd'hui. La nouvelle secousse ressentie par le Département de criminologie de l'Université d'Ottawa n'est qu'un écho des secousses subies par l'ensemble des sociétés à cette époque. Les sociétés occidentales ont connu des changements de toutes sortes, les rapports à l'autorité ont subi un terrible choc, les populations et les représentants du peuple se sont déchirés, mais en même temps, la certitude dans le progrès et la science a donné place au doute et à

l'incertitude dans l'avenir. Une fracture s'est produite entre un État autoritaire et ses savoirs traditionnels. L'État a cherché à rétablir les ponts, à redonner confiance. Il s'est fait « libéral » (de nouveau), a laissé place à un ajustement sans contrainte de l'offre et de la demande, ne jouant qu'un rôle préventif. Il a de même permis les libertés individuelles, alors qu'il se devait du même coup de tenir compte des collectivités, cette dernière tâche s'avérant plus que difficile, car se rapprocher de l'un, c'est s'éloigner de l'autre. Une gestion plus tactique, plus élaborée, couvrant quantité de catégories de risques, une gestion toute légitimée par la procédure s'est installée. L'autorité se veut neutre en établissant les règles aussi bien pour l'individu que pour les collectivités qui souvent font surgir les peurs et exigent toujours plus de sécurité. Réussir à maintenir cet équilibre instable entre l'individuel et le collectif, réussir ainsi à bien gérer les risques, qu'ils soient réels ou fictifs, signalent une bonne économie politique. Légitimer par la procédure semble alors y prendre tout son sens, mais légitimer par la procédure n'est pas sans produire de dommages.

Les textes présentés dans ce livre parlent de gouvernance et de réseau de contrainte, de normes internationales en ce qui concerne les personnes détenues, de nouvelles technologies en regard de la gouvernance du crime, de gouvernance des corps, des esprits. Ces textes, dans un autre ordre, signalent, en quelque sorte, certaines conséquences de la gestion des risques et des façons de les contrer.

La criminologie au département a changé, les textes de Véronique Strimelle et de Françoise Vanhamme le signalent encore fort bien : criminologie correctionnelle, criminologie néolibérale, criminologie critique qui portent sur l'organisation sociale, le traitement des criminels, les institutions sociales, les rapports entre savoirs et pouvoirs. Derrière tous les changements qu'a connus le département, le crime qui fait tant parler a bien fait penser. Il a fait voir qu'il n'était pas qu'affaire de criminel, il reflète tout un système, toute une organisation sociale, toute une symbolique de la peur, tout un rapport entre le collectif et l'individuel. Tant qu'il se distinguera si bien des autres déviations et des autres exclusions, et ce, particulièrement grâce à la norme pénale, le crime offrira à la critique plus qu'il n'en faut.

Les travaux critiques du département sont nécessaires et continueront de l'être afin de permettre une lecture de notre société et de ses

pratiques hors des lieux communs, afin ainsi de signaler les problèmes sociaux qui tendent à tomber dans l'oubli. La recherche critique est l'essence de la pédagogie, dans ce sens précis où cette pédagogie permet à son tour de faire voir un peu mieux les rapports de l'individu à la société, de faire voir le rapport tout spécifique du criminel à un système qui est tout aussi spécifique.

NOTE

1. Professeur émérite, Université d'Ottawa, Département de criminologie, Jacques.Laplante@uottawa.ca.

Une typographie de 11pt sur 14pt Adobe Garamond Pro